




Preference

TANZANIE

Terre de Safaris

Du 20 au 29 novembre 2026



LA TANZANIE SAUVAGE : UN SAFARI D'EXCEPTION, LÀ OÙ LA NATURE ÉCRIT VOS PLUS BEAUX SOUVENIRS.

Immersion au cœur de l'Afrique Noire pour un safari sur les traces des éléphants, hippopotames, singes, rhinos, girafes, lions, léopards et bien d'autres encore. Plongeon dans les principaux parcs nationaux qui serviront d'écrin aux nombreux clichés photographiques que le voyageur rapporte comme souvenir d'une expérience hors du commun.

Partir en safari, c'est (re)découvrir l'excitation de l'observation d'animaux sauvages dans leur milieu naturel. C'est admirer la majesté d'un lion protégeant son clan, voir les zèbres et les gnous venir au point d'eau pour s'abreuver...c'est observer le miracle de la nature opérer sur les terres qui abritent différents peuples gardiens des traditions africaines tels les Massai. Un séjour où chaque journée apporte son lot de découvertes exaltantes.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCE UNIQUE

Découverte des « big five » en milieu naturel
Circuit en 4X4 Land Cruiser avec rangers professionnels

VISITES

Un circuit offrant la découverte des principaux parcs nationaux dont certains classés UNESCO

LOGEMENT & REPAS

Lodges confortables et campements de charme, situés dans des cadres exceptionnels à capacité limitée pour privilégier le côté exclusif en petit groupe, loin du tourisme de masse.

Pension complète.

ACCOMPAGNEMENT

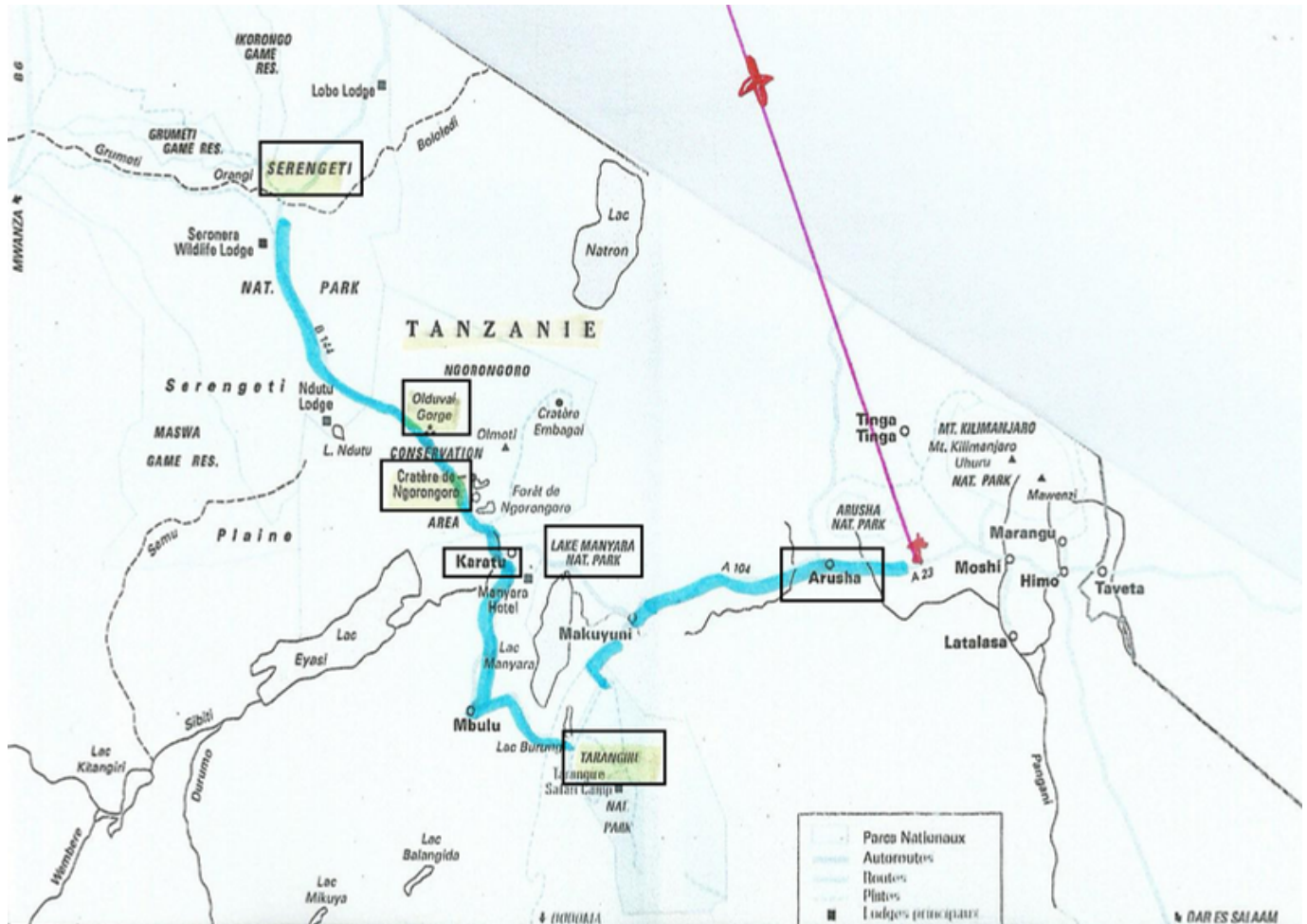
L'accompagnement professionnel de Preference de Bruxelles à Bruxelles

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-250 €) pour toute inscription avant le 15/09 soit : 4.950 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

VENDREDI 20 NOVEMBRE

BRUXELLES ✈️ ADDIS ABEBA

En fin de journée, rendez-vous à l'aéroport de Bruxelles pour les formalités d'enregistrement au comptoir de la compagnie aérienne régulière Ethiopian Airlines.

Envol à destination de Kilimandjaro (Arusha), via Addis Abeba.

SAMEDI 21 NOVEMBRE

ADDIS ABEBA ✈️ KILIMANDJARO (ARUSHA)

Arrivée à l'aéroport d'Addis Abeba en zone de transit.
Connexion et envol à destination d'Arusha.

Arrivée à l'aéroport de Kilimandjaro (Arusha) en fin de matinée.

Accueil par votre chauffeur-guide, transfert, installation au **Arusha Safari Lodge** (1 nuit).

Déjeuner au lodge.

Après-midi libre pour vous reposer des fatigues du voyage et profiter des installations de l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel.





DIMANCHE 22 NOVEMBRE

ARUSHA – TARANGIRE

Petit déjeuner au lodge et check-out.

Ensuite, départ en 4x4 vers le **Parc National du Tarangire** pour un premier safari.

A l'origine zone de chasse, ce parc n'a été établi qu'en 1970. Il est aujourd'hui considéré comme l'un des plus beaux refuges de vie sauvage du pays. Il couvre une superficie de 2.600 km², se situe à 1.100 mètres d'altitude et son nom lui vient de la rivière Tarangire, qui, du Sud au Nord, traverse le parc sur toute sa longueur.

*Le parc abrite des espèces parfois difficiles à localiser ou même introuvables dans les autres parcs du Nord : le Gerenuk, le petit Koudou, l'Oryx, l'élan... Le couvert végétal est largement dominé par de véritables champs de **baobabs**, martyrisés par l'autre colosse du parc : l'**éléphant** dont les groupes comptent parfois plusieurs centaines de têtes.*

Déjeuner en cours de route dans un lodge dont la terrasse offre une superbe vue sur la rivière.

En fin de journée, installation, dîner et nuit au **petit campement exclusif Ormatai Rock** (1 nuit).

Construit à l'intérieur du Parc National du Tarangire, Ormatai Rock bénéficie d'un emplacement spectaculaire. Il offre une vue magnifique sur le Parc National, et, plus loin à l'horizon, sur la vallée du Rift, le cratère du Ngorongoro et les lacs Burunge & Manyara. Avec sa décoration subtile et de bon goût, il est très facile de se laisser porter par l'atmosphère authentique du camp, parfaitement intégré dans la nature environnante.

LUNDI 23 NOVEMBRE

TARANGIRE – MANYARA – BASHAY RIFT LODGE

Départ en matinée par la route vers **Manyara pour un safari dans le parc national**.

Déjeuner pique-nique sous les acacias parasols et safari dans le parc.

Ce parc, petit par sa superficie, offre néanmoins une grande variété de faune (lions, éléphants, girafes, buffles...) dans un site exceptionnel entre la vallée du rift et le lac Manyara et ses milliers d'oiseaux... A l'intérieur de la plaine, une courte ceinture de bois d'acacias sert de refuge aux légendaires lions de Manyara, souvent perchés sur les branches des arbres.

Petite étape pour rejoindre la région de Karatu, sur les contreforts du Ngorongoro.

Installation, dîner et nuit au **Bashay Rift Lodge** (1 nuit).

MARDI 24 NOVEMBRE

BASHAY CAMP – CRATÈRE DU NGORONGORO / CAMP D'OLDUVAI

Petit déjeuner au lodge. Cette journée sera consacrée à la découverte du **cratère du Ngorongoro**.
Déjeuner pique-nique dans cette magnifique région.

Le cratère, caldera pour être plus précis, fait 20 km de diamètre intérieur et abrite en son centre une faune incroyablement riche et parfaitement protégée par un rempart de 600 mètres de haut. Moment d'exception au milieu de tous les grands mammifères de l'Afrique de l'Est (éléphants, lions, rhinocéros...) dans un site grandiose.

Cet amphithéâtre naturel est assurément la plus célèbre réserve d'animaux sauvages du Monde...
Il est régulièrement cité comme 8^e merveille du monde et **patrimoine mondial de l'Unesco**.

En fin de journée petite étape pour rejoindre le camp d'Olduvai. Accueil au camp et départ à pied au sommet d'un Kopjes (îlot rocheux) pour admirer les grandes plaines du Serengeti au moment du coucher du soleil.

Installation, dîner et nuit au **camp de tentes de charme d'Olduvai** (1 nuit).

MERCREDI 25 NOVEMBRE

OLDUVAI CAMP / PARC NATIONAL DU SERENGETI / TOGORO PLAINS

Après le petit-déjeuner, départ pour le **parc national du Serengeti** (classé patrimoine UNESCO), en empruntant la piste des Kopjes, grand massifs granitiques et territoire des grands fauves.

Journée de safari dans le parc. Déjeuner pique-nique en cours de route.

Le Parc National du Serengeti qui s'étend sur plus de 14 000 km² est le second parc animalier d'Afrique. Il couvre de ce fait des régions, des biotopes très variés : la savane avec les plaines immenses au sud, les régions boisées et vallonnées à l'Ouest, les régions des Kopjes à l'Est, la savane arbustive au Nord. Il offre donc une diversité de paysages remarquables et possède en outre la plus forte concentration de félins du monde.

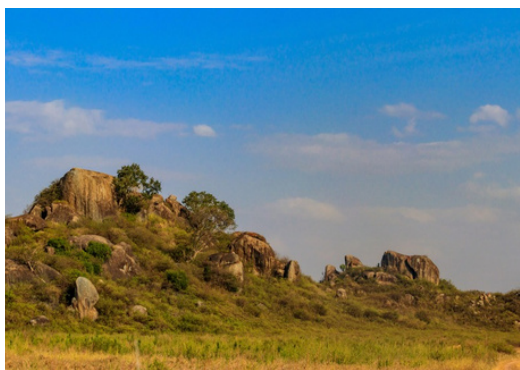
De plus le site est traversé par une rivière qui attire une faune riche tout au long de l'année (buffles, girafes, antilopes, félins...). On y rencontre également des crocodiles et des hippopotames.

L'arrivée au lodge est prévue en fin d'après-midi.

Les « Togoro plains » sont situées dans la partie Nord du Serengeti, au sud de la région de Lobo. La particularité de cette région est de conserver une faune abondante toute l'année, du fait de points d'eau permanents. Le Serengeti NP a classé cette région en « rhinos sanctuary » car quelques rhinos noirs s'y sont installés.

Dîner et nuit au **lodge Togoro Plains** (1 nuit).





JEUDI 26 NOVEMBRE

SERENGETI – NGORONGORO CONSERVATION AREA – BASHAY

Safari matinal dans le Serengeti, puis retour vers le sud du parc et la région du **Ngorongoro Conservation Area** en empruntant la piste des « Kopjes », imposants massifs granitiques et territoire des grands fauves (léopards, guépards, lions...).

Déjeuner en cours de route.

Dans l'après-midi, retour vers le sud et découverte de la région du **Ngorongoro Conservation Area**.

A la différence d'un parc national traditionnel, la zone protégée du Ngorongoro n'exclut pas toute vie humaine.

*Les **Massai** sont autorisés à rester sur les terres de leurs ancêtres sous condition qu'ils conservent leur mode de vie traditionnel : pasteur Nomades.*

Cette zone immense (plus de 8 500 km²) est un bout d'Afrique telle qu'elle était il y a quelques centaines d'années. Ici, l'homme et la faune cohabitent sans heurt...

Un trajet où les paysages sont très changeants et les rencontres nombreuses. Peut-être l'occasion de surprendre au bord d'une rivière quelques animaux venant se désaltérer. Ou bien une bande de lions se reposant au sommet d'un Kopje... Si ce ne sont pas les animaux, ce sera la robe rouge des Massaï que vous remarquerez !

Installation, dîner et logement au **Bashay Rift Lodge** (1 nuit).

VENDREDI 27 NOVEMBRE

BASHAY – LAKE EYAZI – ARUSHA

Ce matin, pour ceux qui le souhaitent, **rencontre avec les tribus Hadzabés et Datogas.**

Le peuple Hadzabe est le premier connu de la Tanzanie. Concentrés sur les bords du lac Eyasi, seuls 300 à 400 individus (sur une communauté de 1 000) mènent une vie de chasseur cueilleur comme leurs ancêtres. Refusant de cultiver et d'élever des animaux, ils vivent au jour le jour et au gré du fruit de leurs activités.

*La rencontre avec les Hadzabes se fait accompagnée d'un guide tanzanien qui les connaît bien. Il se fera également l'interprète indispensable et vous permettra d'établir un échange. **Accueil à votre arrivée au village et départ à pied pour les activités quotidiennes, à savoir : cueillette et chasse.***

Les Hadzabes sont des archers hors pair et bien qu'ils n'atteignent pas toujours leur cible, leur habilité est très impressionnante. Ils chassent le plus souvent de petits mammifères (lièvres sauvages, lapins ou encore babouins), des oiseaux, voire de petites antilopes. Hormis la chasse, le fait de marcher et d'échanger avec ces derniers représentants du monde tel qu'ils étaient il y a des milliers d'années sera un des temps forts de votre voyage.

Moins connus que leurs proches cousins "Les Maasai", le peuple Datogas a gardé également une culture très forte, haute en couleur et en traditions. Pasteurs, leur vie tourne (comme les Maasai) autour des troupeaux, mais ils ont également développé d'autres dons : ils sont passés maîtres dans la maîtrise du fer (forgeron) et en se sédentarisant, ils ont développé des huttes (habitat traditionnel) plus élaborées.

Retour au lodge pour le déjeuner tardif.

Retour vers Arusha. Possibilité de shopping en cours de route.

Installation, dîner et nuit au **Arusha Safari Lodge** (1 nuit).





SAMEDI 28 NOVEMBRE

ARUSHA / KILIMANDJARO ✈️ ADDIS ABEBA

Le matin, visite d'une **plantation de café** et dégustation.

En cours de route, possibilité d'arrêt à un petit marché (*sous réserve - à confirmer selon le timing*).

Déjeuner au lodge et, en milieu d'après-midi, transfert vers Kilimandjaro Airport pour les formalités d'enregistrement.

Envol vers Addis Abeba en début de soirée avec la compagnie aérienne Ethiopian Airlines.

Arrivée à Addis Abeba en zone de transit. Connexion et envol pour Bruxelles.

DIMANCHE 29 NOVEMBRE

ADDIS ABEBA ✈️ BRUXELLES

Arrivée à Bruxelles en début de matinée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

ARUSHA SAFARI LODGE - ARUSHA

NOMBRE DE NUITEES : 2 X 1 NUIT

L'Arusha Safari Lodge est niché sur des collines volcaniques et offre une vue spectaculaire sur le mont Kilimandjaro et le mont Meru. Le lodge dispose d'une piscine et d'un gazebo où vous pourrez prendre le thé l'après-midi et admirer le coucher du soleil.



ORMATAI ROCK CAMP - TARANGIRE

NOMBRE DE NUITEES : 1

Le petit nombre de tentes contribue à l'atmosphère personnelle et exclusive du Camp. Construites sur les Kopjes, chaque tente offre une vue impressionnante depuis leur terrasse privative. Les spacieuses parties communes ont été bâties en pierre et autres matériaux naturels, avec un toit de chaume.



BASHAY RIFT LODGE - KARATU

NOMBRE DE NUITEES : 2 X 1 NUIT

Le lodge offre une belle vue sur la vallée et, au loin, le cratère du Ngorongoro que l'on devine à portée de main... L'environnement aride se pare de belles couleurs ocres et jaunes à la saison sèche avant de reverdir avec les pluies. Ce lodge propose 32 chambres confortables et à la décoration soignée. Les parties communes sont agréables : lobby, bar, restaurant, piscine...



OLDUVAI CAMP

NOMBRE DE NUITEES : 1

Camp à l'anglaise situé à proximité des gorges d'Olduvai à 1400 mètres d'altitude. Ce camp est d'un confort surprenant pour être aussi isolé au milieu des grands espaces. Très beaux paysages avec vue sur les plaines du Serengeti. Ambiance des safaris d'autrefois, feu de camp et nuit sous tentes.



LODGE TOGORO PLAINS

NOMBRE DE NUIITEES : 1

Toutes les 14 tentes de ce lodge ont un aménagement intérieur raffiné sous un joli toit de chaume et sont adossées aux rochers qui font face au paysage environnant : Les « Togoro plains » à perte de vue.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens de nationalité belge doivent être en possession d'un passport international valable minimum 6 mois à la date d'arrivée (pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade).

Merci de nous envoyer une photocopie au moment de l'inscription ou au plus tard 1 mois avant le départ.

Pour les citoyens européens un **visa** est nécessaire et nous vous aiderons pour les formalités d'obtention de celui-ci – obtention sur internet (pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade).

Pour se rendre dans cette zone de l'Afrique, le vaccin contre la fièvre jaune n'est **pas obligatoire** en arrivant d'un pays d'Europe. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

Pour ce type de voyage, étant donné que tous les transferts se font en 4x4, les **bagages souples sont demandés**.

On a toujours tendance à prendre trop de choses ... Il faut voyager léger.

En effet, ces bagages doivent tenir à l'arrière des véhicules 4x4 et ne pas venir encombrer l'habitacle.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 10 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 15/09	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	4.950 €
☐ A PARTIR DU 16/09	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	5.200 €
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	595 €	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux avec la compagnie aérienne Ethiopian Airlines en classe économique
- Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 451 €)
- Les transferts et transports en 4X4 Landcruiser privés semi-ouverts
- Dans le véhicule, une glacière avec gourde et eau filtrée, des livres sur la faune et une paire de jumelles sont à disposition
- Le logement 7 nuits en chambre double standard et petit déjeuner dans les lodges et campements exclusifs mentionnés (ou similaires) avec sanitaires privés
- La pension complète (certains lunchs sous forme de pique-nique dans les parcs)
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- Les services de chauffeurs de 4x4 / rangers / guide local parlant le français
- Les droits d'entrée et de camping dans les réserves et les parcs nationaux
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par Preference
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons non mentionnées
- Les pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances
- Les éventuels droits de photos et de vidéo sur les sites
- Les frais de visa (à l'heure actuelle +/- 50\$ - sous réserve de modification par les autorités)

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 12-04-2026



INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

TANZANIE, TERRE DE SAFARIS

DU 20 AU 29 NOVEMBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ **PRESTO JUSQU'AU 15/09** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **4.950 €**

☐ **A PARTIR DU 16/09** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **5.200 €**

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : **595 €**

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

TANZANIE, TERRE DE SAFARIS

DU 20 AU 29 NOVEMBRE 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

☐ **ANNULATION (hors Covid)**

Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)

Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **20 octobre 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Tanzanie - D.4045

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.